



CLUB CANIN DE ST-GIRONS ET DU COUSERANS

POTHIER YVES  
5, RUE CHARLES ARNAUD  
SAINT-GIRONS 09200

TEL 06/08/22/42/21

E-mail: [yvespothier@orange.fr](mailto:yvespothier@orange.fr)

SAINT-GIRONS le 20 novembre 2025

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Le CLUB CANIN DE SAINT-GIRONS organise son concours de pistage,

## Championnat Territorial

Les épreuves se dérouleront les 13, 14 et 15 février 2026.

Le jury pressenti est : GARDERES PAUL ERIC, VACHER JACQUES.  
(modifications possibles suivant les engagements reçus)

Vendredi 13 février : CSAU

Samedi 14 février : BREVET- ÉCHELON 1 ET 2 libre Mr VACHER JACQUES .  
ÉCHELON 1 ET 2 Trait Mr GARDERES PAUL ERIC .

Dimanche 15 février : ÉCHELON 3 libre : Mr VACHER JACQUES.  
trait : Mr GARDERES PAUL ERIC arrivée : Mr VACHER JACQUES.

Les feuilles d'engagement sont à renvoyer dûment remplies à :  
POTHIER YVES 5 RUE CHARLES ARNAUD 09200 SAINT GIRONS.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, recevez, Mesdames, Messieurs,  
mes sincères salutations cynophiles.

Le Président POTHIER YVES



**CLUB CANIN DE SAINT GIRONS ET DU COUSERANS**  
**Affilié à la société canine de l'Ariège**

## **FEUILLE D'ENGAGEMENT CONCOURS DE PISTAGE DES 13,14 ET 15 FÉVRIER 2026**

Nom du conducteur :

N° du carnet de travail :

Régionale :

Club :

N° de tél :

Mail :

Coller ici l'étiquette

**Rendez-vous à la salle de MERCENAC à 7h30 le samedi et le dimanche  
Commune de MERCENAC, Mairie 09160**

### **A joindre à l'engagement :**

- 2 étiquettes sur le support
- Pour les CSAU, photocopie du certificat de naissance + carte de tatouage

### **Cocher l'épreuve choisie :**

Samedi 14 février

- CSAU : 17 €  BREVET : 17 €  BREVET + CSAU : 25 €  
 Echelon 1 : 28 €  Echelon 2 : 28 €

Dimanche 15 février

- Echelon 3 : 28 €

**Repas : Seul les repas réservés et réglés à l'inscription seront pris en compte**

Samedi midi : 17 € x ..... = ..... €

Samedi soir : 17 € x ..... = ..... €

**(Chèque à l'ordre du Club Canin de Saint Girons)**

Dimanche midi : 17 € x ..... = ..... €

**Total à régler : ..... €**

**A adresser avant le 31 janvier 2026 à :**

**Monsieur Yves POTHIER 5 rue Charles Arnaud 09200 SAINT GIRONS**

**Signature du conducteur :**

**Président du club, tampon & signature :**

**Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club de toutes responsabilités du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Les propriétaires de chiens dits dangereux (catégorie 2)s'engagent à respecter les dispositions des lois N°99-5 du 6 janvier 1999 et N°2008 582 du 20 juin 2008**